

L a Prestation de Compensation du handicap (PCH)

C'est une aide en nature destinée à financer les besoins de compensation justifiés par le handicap, et inscrits dans un plan personnalisé, défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sur la base d'un projet de vie exprimée par la personne.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne adulte handicapée vivant à domicile et répondant aux critères généraux suivants :

- une résidence stable et régulière en France,
- un âge compris entre 20 et 60 ans sauf exception,
- un handicap générant une difficulté absolue à réaliser une activité ou une difficulté grave à réaliser au moins deux activités, appréciées au moyen d'un référentiel réglementaire.

Quelles aides sont financées ?

- Aides humaines
- Aides techniques
- Aides liées à l'aménagement du logement et du véhicule
- Aides spécifiques ou exceptionnelles
- Aides animalières

Existe-t-il des conditions de ressources ?

Il n'y a aucune condition de ressources exigée.

Toutefois, la PCH est accordée sur la base des tarifs et de montants fixés réglementairement, et dans la limite de taux de prise en charge qui peuvent varier selon les ressources des bénéficiaires.

Comment obtenir la PCH ?

Vous devez retirer et déposer un formulaire de demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Après instruction de la demande par une équipe pluridisciplinaire, l'allocation est attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Qui précède au paiement de la PCH ?

Le Conseil général verse la prestation après vérifications des ressources.

En effet, le montant attribuable est fonction des ressources.

L'utilisation de la prestation est-elle contrôlée ?

Le Conseil général vérifie l'utilisation de la PCH qui doit être utilisée conformément aux textes en vigueur et aux besoins exprimés par la personne handicapée.

*Maison Départementale des Personnes Handicapées des Alpes-Maritimes
27 boulevard Paul Montel – Nice Leader – Bâtiment Ariane- 06200 Nice*

*Téléphone : **0 805 560 580** (appel gratuit à partir d'un poste fixe)*

Site internet : www.mdph06.fr